



DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX NUISIBLES - année 2021

*Nouveau, pour cette année 2021, la DDT54 dématérialise la demande individuelle de tir de nuisible.
Vous accédez au formulaire via le lien sur le site de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.
Le formulaire papier est conservé mais son traitement ne sera pas prioritaire.*

Je soussigné-e (prénom, nom)
demeurant-e à (adresse complète)

E-mail N° de téléphone

agissant en qualité de Propriétaire Délégué du propriétaire *Dans le cas d'une délégation, joindre impérativement une copie de la délégation. (un modèle vous est proposé au verso)*
 Fermier Délégué du fermier

sur la commune de (faire une demande par commune)

solicite une **autorisation de destruction à tir** des espèces ci-dessous :

Espèces	choix	Périodes possibles en 2021	NATURE de(s) la culture(s) menacée(s) ou MOTIF détaillé des dégâts (annexer les précisions)	Localisation : Liste des parcelles cadastrales ou lieu dit <u>avec surface correspondante</u>
fouine	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} au 31 mars	obligatoire <input type="text"/>	
corbeau freux et corneille noire	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} au 31 mars		
	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} avril au 10 juin	obligatoire <input type="text"/>	
chien viverin	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} mars au 1 ^{er} septembre		
vison d'Amérique	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} mars au 1 ^{er} septembre		
raton laveur	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} mars au 1 ^{er} septembre		
bernache du Canada	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} au 31 mars		
pie bavarde (selon les cantons autorisés)	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} au 31 mars		
	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} avril au 10 juin	obligatoire <input type="text"/>	
étourneau sansonnet (selon les cantons autorisés)	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} au 31 mars		
	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} septembre	obligatoire <input type="text"/>	
renard	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} au 31 mars		
	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} septembre	protection de l'élevage avicole de <input type="text"/>	

surface totale ha

Je demande l'autorisation de m'adjoindre pour ces destructions tireurs : (nom, prénom et adresse postale)
M./Mme
M./Mme
M./Mme suite à annexer

Je m'engage à adresser à la Fédération départementale des chasseurs, pour le 30 septembre 2021 au plus tard, un compte-rendu (même nul) des destructions réalisées.

A le Signature

ATTESTATION DU MAIRE DE LA COMMUNE à recueillir avant l'envoi de la demande à la DDT

Le Maire de la commune de atteste la qualité du demandeur ci-dessus.

(Date, Signature et cachet de la Mairie)

L'attestation de la mairie peut prendre la forme d'un mail émis de l'adresse mail officielle de la mairie à destination du service chasse de la DDT

Modèle de délégation de destruction à tir d'animaux classé susceptibles d'occasionner des dégâts par arrêté ministériel ou préfectoral.

Département de Meurthe-et-Moselle – année 2021

Ce document doit être rempli par le détenteur du droit de destruction

Je soussigné-e, Mme, M. :

Propriétaire ou fermier-e sur la commune de :

- Délègue mon droit de destruction des animaux nuisibles sur mes propriétés :

parcelles ou lieux dit	Surfaces

- durant la période autorisée aux personnes désignées par mes soins dans le tableau ci-dessous :

nom, prénom	domicile

fait à
signature

le / /

NB : un exemplaire doit être remis à chaque délégataire désigné, et l'original conservé par le détenteur de l'autorisation.